068-226800019-20091127-0000004346-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication: 04/12/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-15-8-1 Séance du vendredi 27 novembre 2009

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES: COLLÈGES VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM, **ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R216-15 du Code de l'Education relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le VU modèle de convention d'occupation précaire,
- la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la VU délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions d'occupation précaire de logements dans les collèges :

- Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM au bénéfice de Madame Virginie SCHILZ,
- Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM au bénéfice de Monsieur Luc MAUFFRAY,

conformément aux indications du rapport.

LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions